



Un cadre d'indicateurs de rendement pour les données sur l'accessibilité : Transport



2 juin 2025

Cadre d'indicateurs de rendement pour les données sur l'accessibilité : Transport 2025

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécopieur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

Cat. No. Em9-22F-PDF

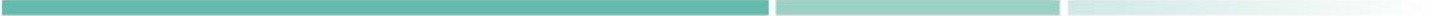
ISSN 2819-1552



Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Liste de définitions.....	5
Un cadre d'indicateurs de rendement pour les données sur l'accessibilité :	
Transport.....	7
Ambition en ce qui concerne le transport.....	7
Indicateurs de rendement	7
Indicateurs de base.....	7





Liste des acronymes

CCDP

Commission canadienne des droits de la personne

LCA

Loi canadienne sur l'accessibilité

OTC

Office des transports du Canada

SEA-EAV

Série d'enquêtes sur l'accessibilité - Expériences liées à l'accessibilité et aux voyages



Liste de définitions

Handicap

Déficiences notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société (comme défini dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*).

Mesures d'adaptation

Ententes qui permettent aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la société, notamment avec l'accès aux services, à l'emploi ou au logement. Les mesures d'adaptation aident à favoriser une participation égale dans les environnements qui ne sont pas inclusifs et qui ne peuvent être modifiés pour les personnes en situation de handicap.

Mode de transport

Désigne toute forme de transport en commun. Exemples : avions, trains, traversiers, autobus qui circulent entre les provinces, autobus interurbains, transport adapté y compris les services de type « Para Transpo », et taxis.

Obstacle

Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles (comme défini dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*).

Proportion

Mesure qui décrit une partie, une part ou un nombre considéré par rapport à un ensemble. Elle est toujours présentée sous la forme d'un nombre entre 0 et 1 ou d'un pourcentage.



Un cadre d'indicateurs de rendement pour les données sur l'accessibilité : Transport

Ambition en ce qui concerne le transport

Transport exempt d'obstacles pour les personnes en situation de handicap.

Indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement sont une caractéristique précise, observable et mesurable. Ils servent à démontrer les progrès (positifs ou négatifs) réalisés en vue d'atteindre un résultat précis.

Chaque indicateur de rendement est accompagné d'une description et d'une source de données qui permettront d'évaluer les progrès réalisés par rapport à cet indicateur. Dans certains cas, les sources de données sont encore en voie d'être identifiées.

La liste suivante ne comporte seulement des indicateurs de base. Ces indicateurs sont de haut niveau et mesurent les progrès et les tendances au fil du temps. Ces mesures déterminent l'atteinte d'un résultat précis (positif ou négatif). Un exemple comprend la diminution du nombre de personnes en situation de handicap ayant des besoins non satisfaits en matière de transport.

Indicateurs de base

1. Proportion de personnes en situation de handicap dont les besoins en matière de transport sont satisfaits

Description

Cet indicateur fait référence aux personnes en situation de handicap qui n'ont rencontré aucun obstacle à l'accessibilité lorsqu'elles ont utilisé des services de transport.

Sources des données

- SEA - EAV

2. Proportion de personnes en situation de handicap dont les besoins en matière de transport ne sont pas satisfaits

Description

Cet indicateur fait référence aux personnes en situation de handicap qui sont tout à fait incapables de se déplacer en raison d'un ou de plusieurs obstacles observés dans le réseau de transport.

Sources des données

- SEA - EAV

3. Proportion de personnes en situation de handicap dont les besoins en matière de transport adapté ne sont pas satisfaits

Description

Cet indicateur fait référence aux personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un transport adapté et qui ne peuvent y accéder. Par exemple, Para Transpo, Handi-Van et HandyDart.

Source de données

- Les sources de données sont à l'étude

4. Proportion de personnes en situation de handicap qui utilisent les services de transport et qui se heurtent à des obstacles liés à l'environnement bâti

Description

Cet indicateur fait référence aux obstacles rencontrés par rapport aux structures, aux installations et aux équipements liés aux modes de transport. Parmi les exemples d'obstacles, mentionnons l'absence de bateaux-pavés aux arrêts d'autobus ou l'absence des ascenseurs dans les aéroports, les entrées et les sorties bloquées par de la neige ou d'autres éléments.

Sources des données

- SEA - EAV

5. Proportion de personnes en situation de handicap qui utilisent des services de transport et qui se heurtent à des obstacles liés aux technologies de l'information et des communications

Description

Cet indicateur fait référence à des obstacles rencontrés dans le monde numérique. Il s'agit notamment des appareils, des applications, des systèmes et des réseaux propres au transport. Parmi les exemples d'obstacles, mentionnons l'absence de kiosques libre-service accessibles et l'absence des services accessibles offerts principalement par voie numérique.

Source de données

- SEA - EAV

6. Proportion de personnes en situation de handicap qui utilisent les services de transport et qui se heurtent à des obstacles liés à la communication

Description

Cet indicateur fait référence aux obstacles rencontrés par rapport à la communication écrite, verbale, non verbale ou visuelle comme les affiches. Parmi les exemples d'obstacles, mentionnons les difficultés à prendre des dispositions relatives aux déplacements par téléphone, les difficultés à recevoir et à suivre des directives et l'absence de signalisation et d'autres mécanismes d'orientation dans des formats accessibles.

Sources des données

- SEA - EAV

7. Proportion de personnes en situation de handicap qui utilisent les services de transport et qui se heurtent à des obstacles liés aux mesures d'adaptation

Description

Cet indicateur fait référence aux obstacles rencontrés lorsqu'il s'agit d'obtenir des soutiens appropriés lors de déplacements, quel que soit le mode de transport. Des exemples d'obstacles, comprennent la difficulté à organiser un voyage avec un

animal d'assistance ou d'autres aides et appareils fonctionnels. Sources des données

- SEA - EAV

8. Nombre de personnes en situation de handicap qui déclarent des dommages causés aux aides à la mobilité, aux appareils fonctionnels, ou la perte de tels appareils, lors de leurs déplacements

Description

Cet indicateur fait référence aux plaintes liées à la perte ou dommage d'aides et d'appareils fonctionnels pendant le trajet dans les espaces de transport sous réglementation fédérale. Par exemple, des fauteuils roulants perdus ou endommagés.

Source de données

- Données administratives de l'Office des transports du Canada

9. Nombre de plaintes reçues par la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)

Description

Cet indicateur fait référence aux plaintes déposées par une personne à la suite d'un préjudice subi parce qu'une entité réglementée n'a pas respecté un aspect ou un élément d'un règlement en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et résolues en faveur du demandeur.

Sources des données

- Les sources de données sont à l'étude